

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UNIVERSITE
DU 6 FEVRIER 1986

Membres présents :

Collège A : MM Bourton, Florent, Giusto, Malvache
Collège B : MM Oberdorff, Morel
Collège C : MM Coffigniez, Delcourt
Collège ATOS : Mines France, Hayoit, M Subille
Collège étudiants : MM Vercaigne, Marchant.
Collège des personnalités extérieures :
M. Kloeckner, Représentant la Chambre de Commerce de Valenciennes
M. Bodart, Représentant M. le Maire de la Ville de Valenciennes
M. Philippe, Représentant de la CFDT
M. Delforge, Représentant de la Chambre de Commerce d'Avesnes
M. Bauduin, Représentant de la CGC
M. Carpentier, Vice-Président du Conseil Général.

Membre de droit :

M. Van Ceulebroeck, Agent Comptable de l'Université

Membres invités :

Mmes Camion, Monsallier, Piron, Cleuet.
MM. Horling, Mailliet, Obert, Tison, Le Ray, Del Campo, Loquet, Thomas, Blaise,
Pruvot, Deremetz, Soenen, Carpentier, Denieul.

Membre excusé :

Mme Douchez.

Ont donné pouvoir :

Melle Houenou et M. Lebouc à M. Vercaigne
M. Taisne à M. Giusto
M. Naturel à M. Morel
M. Ramond à M. Marchant
M. Autem à M. Delcourt
Melle Simonet et M. Coquet à M. Malvache puis à M. Florent
M. Oudin à M. Bourton
M. Delquignies à M. Kloeckner
Mme Lubrani et M. Grimaldi à M. Carpentier
M. Parent à M. Bodart

Ordre du jour :

- Informations du Président
- Diverses conventions
- Avant-projet du budget (Droits d'inscription)
- Nouvelles habilitations et reconductions des anciennes.

M. le Président ouvre la séance. Il remercie les membres présents du Conseil en particulier les personnalités extérieures, les étudiants et les responsables pédagogiques. Il ajoute qu'il préside sûrement son dernier Conseil, précise qu'il quittera la séance avant son terme et que M. Florent le remplacera.

I - INFORMATIONS DU PRESIDENT :

- Une journée d'études sera organisée sur le formation un atout pour l'exportation.

- Le 19 Mars, le département du commerce extérieur organise un colloque consacré à l'exportation avec l'Australie, avec la collaboration des Chambres de Commerce et les étudiants du LEA.

- Un spécialiste, au niveau européen, du programme Eurêka, exposera le Lundi 10 Février les techniques et les méthodes pour s'intégrer dans ce projet européen.

- Les élections au niveau du Conseil Supérieur des Universités, organisme qui traite du recrutement et des promotions, seront organisées le Mardi 11 Février.

- Les capacités d'accueil au niveau des I.U.T. : M. le Recteur a envoyé, suite à une demande de M. le Préfet, une lettre demandant aux établissements leurs possibilités d'accueil au niveau des I.U.T. ainsi que leurs différentes propositions.

En accord avec M. le Directeur de l'I.U.T. , des propositions ont été soumises au niveau de la région. M. Tison, coordinateur des premiers cycles, a représenté M. le Président à cette réunion.

Un cinquième département (génie électrique) sera normalement ouvert en Octobre 1986 mais il y en aurait d'autres les années suivantes, tous affectés à l'Université. La majorité d'entre eux serait localisée au Mont Houy et une autre partie déconcentrée au niveau des antennes de Cambrai et de Maubeuge. Pour cela, l'Université a bénéficié de l'appui des deux municipalités concernées ainsi que de celui de M. le Ministre Jean Le Garrec.

Ce sont des demandes qui ne sont pas certaines d'aboutir mais qui relèvent des domaines de la maintenance industrielle, de la technique de commercialisation, de la gestion des entreprises et des administrations, des mesures physiques ...

- Les textes officiels :

Les 3 et 27 Janvier, les statuts et les composantes de l'Université étaient arrêtés, les élections sont désormais possibles.

Le décret du 4 Décembre 1985 concerne les filiales de l'Université, il devrait faire l'objet d'une réflexion.

II - DIVERSES CONVENTIONS : (voir documents distribués)

M. le Président fait part aux membres du Conseil de l'acceptation, par l'ANCE, de la convention précédemment adoptée par le Conseil. Cependant l'ANCE a considéré que le terme "composantes" était flou. Celui-ci a donc été remplacé, dans la proposition définitive, par institut, école, laboratoire, service commun ...

M. le Président présente les cinq nouvelles conventions en précisant que ce sont de nouvelles propositions ayant déjà reçu l'accord des mini-conseils et des commissions.

1 . Convention entre l'Université de Valenciennes et le CROUS de Lille :

M. le Président indique que cette convention concernant des rapports de sécurité et d'intendance ne pose logiquement, aucun problème.

2 . Convention entre l'Université de Valenciennes et le Centre National de Recherche Scientifique :

Cette convention avait déjà été discutée au Conseil Scientifique. M. le Président explique que certains articles sont peut être à revoir mais que l'ensemble permet d'avoir un contact direct de tout ce qui concerne la valorisation des produits de l'Université. Celle-ci peut souhaiter entrer en contact avec le CNRS mais elle peut aussi se comporter en établissement indépendant.

3 . Convention entre l'Université de Valenciennes et la Société d'industrialisation du Nord (SODINOR) :

La Société SODINOR propose un prix de l'Université, une aide pour certaines publicités liées aux transferts, des échanges de stagiaires ou de groupes de stagiaires, de boursiers (notamment la bourse CIFRE) permettant la création d'entreprises.

4 . Convention entre l'Université de Valenciennes et la Société Chavanne Ketin :

Cette convention a pour but de consolider les contacts et de faciliter l'élaboration de contrats, particulièrement de contrats de recherche.

5 . Convention entre l'Université de Valenciennes et la Société Prosynt :

M. Le Président rappelle que la Société PROSYST est dirigée par M. ASSE, un ancien étudiant de l'Université qui a passé sa thèse de 3ème cycle en avril 1985.

Une convention avec le Lycée de Condé était prévue mais elle n'a pas été élaborée par manque de temps.

M. Le Président attire l'attention sur le fait que toutes les conventions doivent posséder un alinéa supplémentaire dressant un bilan annuel et présentant, à chaque partenaire, les résultats.

M. Kloeckner interroge M. Le Président sur les suites d'une proposition d'un avenant d'une convention déjà signée entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Université de Valenciennes qui consiste à partager une subvention provenant du FIBM et qui concerne le CIDDIA (Centre d'information, de documentation et de diffusion en informatique et en automatique).

M. Le Président répond qu'il a demandé à M. Callegari de réétudier cette proposition d'avenant de convention car celle-ci comporte quelques problèmes, le matériel étant acheté par un organisme extérieur.

M. Le Président N. Malvache précise que tout achat doit passer par M. L'Agent Comptable de l'Université.

Les différentes conventions sont adoptées à l'unanimité.

III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21/11/1985 :

Le compte-rendu du 21/11/1985 est adopté à l'unanimité.

IV - AVANT PROJET DU BUDGET : (voir documents distribués)

M. Le Président propose de discuter des grandes lignes du budget. Il remercie la municipalité de Valenciennes de la subvention accordée à l'Université.

Il précise que ce budget ne comporte pas d'innovation afin de laisser le plus d'initiative à la future équipe.

Les seules modifications portent sur une diminution du budget prévisionnel des dépenses de téléphone ainsi que sur une augmentation des droits d'inscription universitaires.

M. Le Président donne la parole à M. Pruvot. Celui-ci précise que la Commission des Finances s'est réunie pour examiner l'avant-projet de budget de M. L'Agent Comptable. Le budget des services généraux ayant été présenté en déséquilibre, la Commission a tenu à ce que la présentation soit équilibrée.

M. Pruvot présente ensuite les différents documents distribués : les recettes 1986, le détail des dépenses de fonctionnement, une proposition de répartition des recettes, le détail des charges communes.

M. Carpentier précise que la subvention du département ne figure pas car le budget départemental n'a pas encore été voté. Il ne pense pas que cette subvention soit remise en cause malgré les charges nouvelles conférées au département par les lois de décentralisation.

M. le Président attire l'attention sur le fait que le budget sera équilibré grâce à une augmentation future des droits d'inscription.

M. Bodart n'est pas d'accord sur le fait de faire supporter, aux étudiants, une augmentation susceptible d'équilibrer le budget.

M. L'Agent Comptable lui répond que c'est la seule façon d'équilibrer le budget.

M. Pruvot précise que les prestations offertes aux étudiants sont de plus en plus importantes. L'effort est relativement faible pour l'ensemble et apporte à l'Université de quoi équilibrer son budget prévisionnel.

M. le Président fait remarquer que, dans les documents remis, certains blancs subsistent (subvention du Conseil Général, réserves) car cela rentre dans l'esprit d'un conseil en fin de mandat.

A la suite d'une question de M. Bourton, M l'Agent Comptable précise que l'estimation est basée sur 3 577 étudiants et que 1 200 à 1 300 étudiants boursiers ne sont pas concernés. Il poursuit en précisant que le décret qui va paraître prévoit une augmentation supérieure à 100 F et que l'Université de Valenciennes serait une des universités les moins chères.

M. Tison fait aussi remarquer que, par rapport aux pays voisins, ces droits sont beaucoup moins élevés.

M. le Président ajoute que cette proposition sera revue en D.B.M.

M. L'Agent Comptable attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une première discussion sur le budget car le budget général est subordonné à cette répartition des recettes.

M. Bodart constate que cette augmentation n'est qu'une partie de ce que l'étudiant devra payer en plus. En outre, l'équilibre peut être rompu, la rentrée prochaine, si le nombre de boursiers diminue.

M. l'Agent Comptable répond qu'auparavant le problème ne se posait pas car le montant des droits d'inscription était fixé alors que, maintenant, la maîtrise de ce chiffre appartient à l'Université. Or, apparemment, l'Université applique le tarif le plus bas.

M. Delforge fait remarquer que deux postes subissent des augmentations de près de 50%, le téléphone et le gaz.

M. l'Agent Comptable reconnaît que le problème du téléphone se pose mais que pour le chauffage, et en particulier l'éclairage, les dépenses ont été minimisées car prévues d'après l'année précédente. Or, l'hiver a été rigoureux et, de plus, la totalité des bâtiments a été, pour la première fois, chauffée et éclairée. Le Budget prévisionnel de cette année tient compte des dépenses réelles de 1985.

M. le Président propose de passer au vote. L'avant-projet de budget est adopté à l'unanimité.

M. le Président remercie M. le rapporteur du Budget ainsi que M. l'Agent Comptable et tous les membres de la Commission des Finances puis il donne la parole et la présidence du Conseil à M. Florent.

V - NOUVELLES HABILITATIONS ET RECONDUCTION DES ANCIENNES :

M. Florent remercie M. le Président et propose de suivre un ordre logique et de commencer par le premier cycle.

Mme France demande s'il est possible de préciser si le nombre d'ATOS nécessaire au fonctionnement des différents secrétariats est suffisant.

M. Tison rappelle que les premiers cycles rénovés ont été introduits en 1984 et qu'en 1985 de nombreux dossiers avaient été présentés au ministère et classés B. (Or, seuls les dossiers classés A avaient été retenus). En 1986, ces dossiers classés B sont repris et seront examinés en priorité par le ministère.

1 - Le premier cycle rénové en sciences juridiques :

M. Oberdorff, rapporteur du projet, précise qu'il s'agit d'un projet identique à celui qui avait été classé B en 1985 par le ministère avec cependant une réactualisation au niveau des chiffres.

Ce projet de premier cycle rénové en sciences juridiques s'inscrit dans une logique du développement des filières à caractère juridique ou de gestion.

Il offre la possibilité d'une réorientation vers l'un des deux DEUST (Droit Gestion de l'Immobilier, Agent des collectivités locales) ou d'une attestation : le diplôme d'université d'initiation au droit.

Les deux DEUST ont été maintenus car un marché potentiel et des possibilités de débouchés rapides existent pour les étudiants dans la région. L'idée de ces DEUST est de coupler un enseignement théorique par un enseignement pratique avec la possibilité de stages.

Ce dossier est assorti d'une demande de postes supplémentaires d'enseignants et d'ATOS afin de compenser la surcharge de travail.

Le projet est adopté à l'unanimité.

2 - Le DEUG Sciences-Economie :

M. Tison présente le projet et rappelle l'échec du DEUG MISEC l'année précédente.

Ce premier cycle, absent dans la région, comblerait un certain vide, d'autant plus qu'un potentiel d'étudiants bacheliers B existe, la part des mathématiques étant minimisée dans ce projet. De plus, des besoins évidents, dans le domaine économique, existent dans la région.

Les débouchés sont intéressants dans de nombreuses écoles de commerce (EDHEC, ESCAE, ESC). Mais il débouchera aussi soit sur des seconds cycles économiques et de gestion (MSTCF à Valenciennes, MIAGE, etc ..) soit sur des DEUST à finalité économique (Droits et Gestion de l'immobilier, Promotion des Entreprises).

M. Kloeckner appuie la proposition de M. Tison.

M. Deremetz demande s'il n'y aura pas concurrence entre les meilleurs étudiants de ce futur DEUST avec les DUT (TC à Valenciennes et Lille), les BTS commerciaux organisés à Valenciennes ainsi qu'avec le diplôme d'université TCC délivré à Valenciennes.

M. Tison répond que le DEUG est un diplôme d'études universitaires générales dont le but n'est pas de fournir des étudiants immédiatement à la profession.

Il précise ensuite qu'un soutien important sera fait en mathématiques, le niveau de départ n'étant pas élevé car l'objectif n'est pas de recruter des bacheliers C.

Le projet est adopté à l'unanimité.

3 - Le premier cycle rénové en lettres modernes :

M. Giusto présente le projet qui avait déjà été classé B l'année précédente. Sa valeur pédagogique avait été reconnue mais des réserves avaient été faites au niveau de la charge horaire par rapport aux normes Garaces.

Le nouveau projet tient compte de ces remarques.

Il offre cinq débouchés : licence de lettres modernes, licence de lettres modernes option audio-visuel, concours des Ecoles Normales et du journalisme, librairie.

L'équipe nécessaire est en place, mis à part un poste de latin et il n'y a pas de demande de DEUST parallèle à cette demande de DEUG rénové.

Le projet est adopté à l'unanimité.

4 - Le premier cycle rénové en Anglais, Allemand, Espagnol :

Le projet est présenté par M. Mailliet.

C'est une actualisation du DEUG dit de langues étrangères, qui existe depuis 1973, axé essentiellement sur l'économie et la gestion des entreprises.

Le projet est une adaptation aux structures nouvelles recommandées et a pour objet de mettre à la disposition des entreprises de la région des cadres moyens dont la formation en langues facilite les échanges internationaux.

Il conduit à la Licence et à la Maîtrise de Langues étrangères appliquées au Commerce international.

Il nécessite des moyens en heures complémentaires et en personnel.

Le Projet est adopté à l'unanimité.

5 - Le DEUST des techniques d'exploitation des moyens audiovisuels et des réseaux cablés :

Ce projet, dont le rapporteur est M. Carpentier, ressemble de loin à celui présenté l'année précédente et s'inspire largement de ceux qui ont été habilités par le ministère.

Les débouchés sont nombreux : animation, gestion et programmation des SLEC en cours de création, exploitation et entretien du matériel des centrales de tête, mise en oeuvre et première maintenance d'équipements audiovisuels.

Il est articulé avec des enseignements existants dans la région, d'une part avec Condé sur Escaut où a été créé un enseignement expérimental en audiovisuel qui devrait déboucher sur un bac cinéma audiovisuel, d'autre part avec Grande Synthe où existe un BTS technique d'exploitation et de maintenance de la communication audiovisuelle.

Une convention est en cours avec ces deux établissements.

C'est un projet lourd à mettre en oeuvre et qui nécessite la création de deux postes d'enseignants et de deux postes d'ATOS.

M. Le Ray précise que ce DEUST s'inscrit dans la logique des projets d'URBA 2000 et des programmes prioritaires inscrits au IX e Plan concernant les métiers de la communication dans le Nord-Pas de Calais. Il fait partie d'un ensemble très cohérent et cet ensemble pourrait être unique en France.

Le projet est adopté à l'unanimité.

6 - La licence en droit :

M. Oberdorff, rapporteur du projet, rappelle que l'Université a été habilitée en 1984 à organiser et à délivrer la licence en droit pour une période d'un an. Le renouvellement ayant été obtenu en 1985, une nouvelle demande doit être faite pour l'année universitaire 1986-87.

Les raisons de cette demande sont nombreuses : le souhait des étudiants de poursuivre sur place leur formation juridique spéciale, la demande de notre environnement économique et social, le développement et la stabilisation de la faculté, le nombre actuel d'étudiants inscrits en licence et un fonctionnement satisfaisant de la licence malgré un manque de moyens notamment en postes nouveaux et une nouvelle charge pour les enseignants chercheurs titulaires.

La demande de renouvellement est adoptée à l'unanimité.

7 - La licence de lettres modernes :

M. Giusto présente la demande de renouvellement.

L'UER de Lettres a obtenu, en 1982, l'habilitation en licence de lettres modernes. Celle-ci a été renouvelée en 1984 et 1985.

La formation a connu et connaît le succès escompté.

Les étudiants, d'origine sociale modeste, préfèrent pour de raisons financières, poursuivre leurs études, engagées au niveau du DEUG, à Valenciennes.

La demande de renouvellement est adoptée à l'unanimité.

8 - Licence et maîtrise de langues étrangères appliquées (anglais - allemand) au commerce extérieur :

M. Horling, rapporteur de la demande de renouvellement, précise que cette formation existe depuis 10 ans et que l'habilitation a été renouvelée en 1980.

A l'heure actuelle, 46 étudiants sont en 3ème année et 36 en 4ème année, ce qui montre le succès de cette formation. Elle doit donner à la région des spécialistes trilingues du commerce international et répond plus que jamais à une priorité majeure de notre pays.

Elle connaît, de plus, un ample succès confirmé par le soutien constant des responsables d'entreprises et est devenue, de ce fait, un élément déterminant dans l'avenir de la région.

La demande de renouvellement est adoptée à l'unanimité.

9 - M.S.T.C.F. :

Mme Camion présente la demande de renouvellement.

La MSTCF est organisée depuis 1976 à Valenciennes et a fait ses preuves au niveau des résultats nationaux ou professionnels.

Cette formation répond à un besoin professionnel important : expertise comptable, direction financière et comptable des entreprises.

La création d'un poste de professeur de gestion apparaît indispensable.

La demande de renouvellement est adoptée à l'unanimité.

10 - La licence informatique :

M. Raviart, rapporteur du projet, rappelle que ce projet d'habilitation avait déjà été déposé l'année dernière. Il avait reçu un accueil favorable sur le plan pédagogique mais avait été critiqué au niveau du flux d'étudiants du DEUG qui n'était pas important et également au niveau du personnel en informatique en poste à l'Université.

La demande est représentée, le flux d'étudiants ayant considérablement augmenté et des postes créés.

La proposition de licence constitue la première étape vers la mise en place d'une filière complète allant de BAC + 2 à BAC + 5 avec le DESS de communication homme-machine.

Elle répond par ailleurs à une demande régionale non satisfaite avec le numérus clausus appliqué à Lille et à des besoins de formation de formateur.

Elle fait une large place aux disciplines scientifiques de base ainsi qu'aux notions d'ergonomie du matériel et du logiciel.

Le projet est adopté à l'unanimité.

11 - La licence d'administration publique :

M. Loquet rapporteur du projet, rappelle que l'accès à la formation publique catégorie A, est passé du niveau DEUG au niveau licence, d'où l'idée de créer cette licence d'administration publique. Elle a pour objectif essentiel de préparer les étudiants à l'accès aux concours administratifs de catégorie A et de sanctionner cette préparation par un diplôme de 2ème cycle.

Cette licence est ouverte à tout titulaire de diplôme BAC + 2 et est essentiellement orientée vers le droit public, les finances publiques et l'économie.

Un problème de moyens se pose : aucun enseignant n'est affecté en tant que tel à l'IPAG. Celui-ci fonctionne essentiellement avec d'autres enseignants et vacataires.

Le projet est adopté à l'unanimité.

12 - Licence de commercialisation des biens industriels :

M. Deremetz présente la demande d'habilitation.

Elle a pour but de consolider une expérience réussie dont la formation correspond à un besoin régional et national nettement exprimé.

Depuis 1978, l'Université organise un cycle de Formation Supérieure Technico-commerciale, cette filière conduisant en un an à un diplôme d'université. L'insertion sur le marché du travail des étudiants issus de cette formation ne pose aucune difficulté.

Toutefois, un handicap demeure : la reconnaissance de la formation à un niveau "licence" permettrait aux étudiants ayant suivi cette filière d'imposer plus facilement le sérieux de leur formation spécifique par rapport aux diplômés des écoles de commerce.

Il faut donner cependant les moyens ainsi que le secrétariat nécessaires à cette formation.

M. Florent fait remarquer que donner une formation commerciale à des gens du technique est quelque chose d'extrêmement intéressant.

La demande est adoptée à l'unanimité.

13 - Licence d'anglais et d'allemand :

M. Horling, rapporteur du projet, expose les motifs de cette demande : augmentation considérable des effectifs en DEUG anglais, impossibilité pour les étudiants d'origine modeste de terminer leurs études à Valenciennes, sous encadrement et déficit de la région en enseignants, développement de l'UER donc de l'Université et nécessité de redresser le taux de fréquentation du secondaire et du supérieur dans l'académie.

Des moyens supplémentaires sont demandés : création de deux postes de Maître de conférences.

La demande d'habilitation est adoptée à l'unanimité.

14 - Maîtrise en Droit, Maîtrise de Droit des Technologies avancées et Maîtrise de Droit Européen :

M. Oberdorff présente cette demande à la place de Mme Douchez.

La proposition de mention de droit des technologies avancées de la communication s'appuie sur une expérience scientifique locale.

L'Institut du Droit prospectif et du développement local, créé depuis un an, étudie justement le droit des technologies avancées et réalise plusieurs contrats de recherches avec l'IREST, URBA 2000 et la région Nord-Pas de Calais.

De plus, depuis octobre 1985, une nouvelle option, initiation au droit des technologies avancées, est proposée aux étudiants de licence en droit.

En s'appuyant sur l'expérience de plusieurs enseignants -chercheurs, le moment paraît opportun de former des juristes à ces droits nouveaux, en leur ouvrant ainsi des secteurs d'activités où ils seront de plus en plus indispensables dans l'avenir.

Mme Monsallier explique que la proposition de Maîtrise en droit mention droit européen et international résulte de plusieurs arguments: géographique (Valenciennes est située à proximité de la CEE), recherche (orientation vers les réseaux européens de recherche), débouchés professionnels (ouverture au marché européen et aux carrières internationales), promotion de l'Université. En outre, celle-ci serait la première dans la région Nord-Pas de Calais et la 3ème en France.

M. Tison ajoute que le lien Transmanche prouve la nécessité de cette formation dans la région.

Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

15 - Maîtrise de Lettres Modernes :

M. Giusto, rapporteur de cette demande d'habilitation, précise que celle-ci s'appuie sur une formule d'auto-financement sur les heures statutaires.

La demande d'inscrit dans la suite logique de l'habilitation en Licence de Lettres Modernes, formation qui a rencontré le succès escompté.

Actuellement, les étudiants de Valenciennes vont faire leur maîtrise à Lille III, ce qui représente, pour beaucoup un sacrifice financier important.

Or, l'équipe qui pourrait distribuer un tel enseignement est sur place.

La demande d'habilitation est adoptée à l'unanimité.

16 - MST arts et communication :

M. Le Ray rappelle d'abord que l'Université a présenté et obtenu en 1984, une demande de création d'un DEUG arts plastiques, option communication audiovisuelle. Cette formation a connu un succès considérable. La demande de création d'une MST d'arts et communication s'inscrit donc dans une suite logique.

L'objectif est de former des cadres capables de répondre efficacement aux exigences artistiques et techniques des nouvelles formes de communication et des nouveaux moyens de production.

L'enseignement pluridisciplinaire proposé doit leur permettre d'exercer leur activité dans tout le champ de la communication que ce soit au niveau des spectacles, de l'industrie de l'image et de l'animation ou des sociétés de télévision ou de production.

La demande d'habilitation est adoptée à l'unanimité.

17 - MST productique - mention gestion industrielle :

M. Soenen, rapporteur du projet, explique que cette formation répond à un besoin exprimé par de nombreux industriels qui ne trouvent pas sur le marché du travail de jeunes cadres capable de se placer à l'interface de la technologie de l'économie et des sciences sociales.

Prévue pour un effectif de 25 étudiants par an, elle répond aussi à une demande étudiante, en particulier des jeunes filles qui pourrait trouver un débouché plus près de leurs inspirations.

De plus, cette formation doit trouver des débouchés naturels dans le cadre des recommandations du rapport Taddei.

Compte tenu de l'intérêt de cette formation pour l'industrie régionale et nationale, des moyens restreints qu'elle nécessite du fait de son intégration dans la filière productique existante, le projet est adopté à l'unanimité.

18 - MST Thermique du bâtiment et environnement :

M. Thomas DG explique que cette formation s'inscrit dans le cadre d'un nouvel axe de développement de l'Institut des Sciences et des Techniques de Valenciennes lié au bâtiment.

La filière bâtiment mise en place devrait s'organiser autour d'un tronc commun sur les sciences, techniques et langages de base du secteur du bâtiment nécessaire à l'ingénieur et de 2 mentions : informatisation du bureau d'études et du chantier, thermique des bâtiments et de l'environnement.

C'est cette dernière qui est susceptible d'être mise en place dès la rentrée 86-87. Elle correspond à une demande professionnelle forte notamment des architectes.

Elle nécessite cependant la création de moyens nouveaux : 2 postes sont demandés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19 - DESS Sciences et Techniques de la communication audiovisuelle :

M. Carpentier rappelle que ce DESS avait été habilité en 1984 sous dénomination différente, arts et spectacles, mais sans les moyens. Une 2ème demande avait été déposée, car il avait été habilité pour 1 an : les moyens sont arrivés mais l'habilitation a été retirée, à 20 jours d'intervalle, en précisant que le dossier pouvait être représenté cette année.

Il s'insère dans un ensemble. La licence permet une sortie sur des emplois de technicien d'exploitation et en maintenance, la maîtrise donne des débouchés dans la conception réalisation et ce DESS vise à donner des débouchés à l'ingénierie du son et de l'image.

L'objectif est de dépasser le cloisonnement entre les hommes de la technique et les hommes qui vont utiliser cette technique, les créateurs, tributaires des techniciens.

- Le potentiel est suffisant en postes et matériel.

M. Florent fait remarquer que la multiplication des chaînes est un créneau porteur.

La demande est adoptée à l'unanimité.

20 - Projet de DESS "audit des systèmes de gestion" :

Mme Camion présente ce projet qui a été élaboré en collaboration avec M. Obert.

Mme Camion indique qu'un projet de 3ème cycle en gestion peut se baser sur 3 directions :

- un programme de doctorat, mais il n'y a pas un seul professeur de gestion à Valenciennes

- un certificat d'aptitude à l'administration des entreprises mais de création, par rapport à un DESS, beaucoup plus difficile

- un DESS audit comptable et financier, un DESS comptabilité finances internationales et un DESS audit des systèmes de gestion.

Ce dernier a été retenu car, bien qu'assez nouveau, il correspond bien au profil de l'université de Valenciennes et pourrait permettre à des étudiants de la MSTCF, d'autres UER et du secteur secondaire, d'intégrer un niveau de gestion plus approfondi.

Mme Camion rappelle que ce n'est qu'un projet qui permet de prendre acte qu'il y a quelque chose de faisable en 3ème cycle et de souligner la pénurie de l'encadrement en gestion.

M. Obert ajoute qu'il n'est pas favorable au dépôt de ce projet pour le moment.

M. Oberdorff demande donc de prendre date pour l'étude de ce projet pour le prochain Conseil d'Administration.

M. Florent remercie les personnes présentes et clôt la séance.

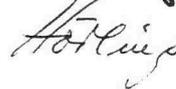
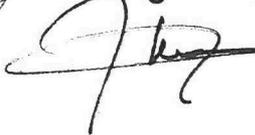
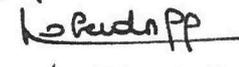
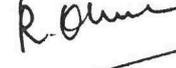
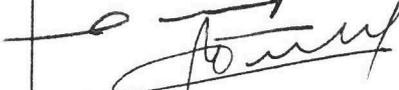
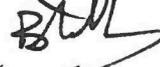
CONSEIL D'UNIVERSITE DU JEUDI 6 FEVRIER 1986

LISTE D'EMARGEMENT

NOM	Prénom	EMARGEMENT
Carpentier	René	<i>Carpentier</i>
Tison	Pierre	<i>Tison</i>
Le Ray	Michel	<i>Le Ray</i>
MOREL	François	<i>Morel</i>
DEL CAMPO	Mario	<i>Del Campo</i>
PHILIPPE	François	<i>Philippe</i>
MARCHANT	Eric	<i>Marchant</i>
LOQUET	Patrick	<i>Loquet</i>
THOMAS	D-G	<i>Thomas</i>
BLAISE	Paul	<i>Blaise</i>
PIRON	Odile	<i>Piron</i>
PREUVEZ	René	<i>Preuve</i>
FRANCE	Jeanne	<i>France</i>
HAYOIT	Elyane	<i>Hayoit</i>
Subille	Guy	<i>Subille</i>
DEREMETZ	Bernard	<i>Deremetz</i>
BOURTON	Michel	<i>Bourton</i>
SOENEN	Therèse	<i>Soenen</i>
CARPENTIER	J-Baptiste	<i>Carpentier</i>

CONSEIL D'UNIVERSITE DU JEUDI 6 FEVRIER 1986

LISTE D'EMARGEMENT

NOM	Prénom	EMARGEMENT
N. MALVAU	FLORENT	
VANLEULEBROECK	R. AC	
COFFIGNIER	Jean	
HÖRLING	HANS	
MAILLIET	Jean	
BIUSTE	JJ	
OBERDORFF	HENRI	
OBERT	Robert	
CAMION	Coly	
KLOECKNER	André	
DELFORGE	Jacques	
VERCAIGNE	Jacques	
MONSALLIER	Béatrice	
DELCOURT	Jean	
BODART	Jean Marie (Marie Velumina)	
BAUDUIN	JEAN - MARC (C.G.C.)	